



ASSOCIATION DU CENTRE DE GREZES

Siège social : ITEP de Grèzes – BP 8
12310 SEVERAC L'EGLISE

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

- - - - -

A l'assemblée générale de l'Association du CENTRE DE GREZES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du CENTRE DE GREZES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La provision pour grosses réparations ne correspond pas à la définition comptable des provisions pour gros entretien ou grandes révisions, telle que définie par l'article 214-10 du Règlement ANC 2014-03.

Les provisions réglementées ne sont pas incluses dans le cadre défini par l'article 313-1 du Règlement ANC 2014-03 »

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

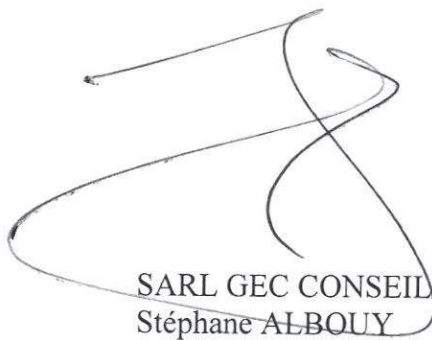
RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 11 juin 2019



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	522 797	341 631	181 166	192 918
	Constructions	5 726 482	4 491 963	1 234 520	1 251 819
	Installations techniques Matériel et outillage	1 567 619	1 351 557	216 061	269 745
	Autres immobilisations corporelles	1 471 958	1 210 319	261 639	260 452
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				8 191
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	24 111		24 111	25 219
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22 309		22 309	22 232
	Prêts	223 688		223 688	226 646
	Autres immobilisations financières	3 528		3 528	3 338
Total I		9 562 492	7 395 470	2 167 022	2 260 560
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	98 201		98 201	87 601
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 180		1 180	965
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	161 351		161 351	42 775
	Autres créances	309 233		309 233	101 157
	Valeurs mobilières de placement	150 826		150 826	150 261
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	3 955 700		3 955 700	3 337 939
	Charges constatées d'avance (3)	42 024		42 024	36 024
	Total III	4 718 516		4 718 516	3 756 722
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	14 281 008	7 395 470	6 885 537	6 017 282

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	552 808	552 808
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 472 840	1 047 980
	Report à nouveau	40 668	6 813
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	155 567	569 462
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	97 121	
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	486 233	518 590
	Provisions réglementées	1 791 200	1 427 559
	Droit des propriétaires		
	Total I	4 596 438	4 109 587
Comptes de liaison			
Total II			
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	66 101	46 563
	Provisions pour charges	870 481	806 095
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total III	936 582	852 658
DETTES (I)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	188 331	221 537
	Emprunts et dettes financières divers	78 249	78 249
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 333	182 665
	Dettes fiscales et sociales	650 300	558 398
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	229 306	12 820
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		1 368
	Total IV	1 352 518	1 055 037
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 885 537	6 017 282

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 352 518

1 053 670

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	166 109		174 668		8 560	4.90
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	216 920		199 986		16 934	8.47
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	77 535		192 648		115 113	59.75
Collectes						
Cotisations	2 370		1 200		1 170	97.50
Autres produits	6 052 637		6 121 868		69 231	1.13
Total I	6 515 571		6 690 370		174 800	2.61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	244 129		242 074		2 055	0.85
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	7 568		26 347		33 915	128.73
Autres achats et charges externes	1 194 364		1 098 569		95 794	8.72
Impôts, taxes et versements assimilés	263 012		268 643		5 631	2.10
Salaires et traitements	2 929 564		3 093 586		164 022	5.30
Charges sociales	1 041 376		1 003 503		37 873	3.77
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	299 082		296 304		2 778	0.94
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	100 386		80 855		19 531	24.16
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	579		2 535		1 956	77.15
Total II	6 064 923		6 112 417		47 494	0.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	450 647		577 954		127 306	22.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations			1 287		1 287	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		240	106		133	125.69
Autres intérêts et produits assimilés		10 274	9 804		469	4.79
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		10 514	11 198		684	6.11
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		6 555	7 709		1 155	14.98
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		6 555	7 709		1 155	14.98
2. Résultat financier (V-VI)		3 959	3 488		471	13.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		454 606	581 442		126 835	21.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		39 563	24 506		15 057	61.44
Produits exceptionnels sur opérations en capital		43 466	42 766		700	1.64
Reprises sur provisions et transferts de charges		95			95	
Total VII		83 125	67 272		15 853	23.56
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 359	23 675		22 316	94.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		14 752	619		14 133	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		363 736	52 674		311 062	590.54
Total VIII		379 846	76 968		302 878	393.51
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		296 722	9 696		287 026	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)		2 318	2 284		34	1.49
Total des produits (I+III+V+VII)		6 609 209	6 768 840		159 631	2.36
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		6 453 642	6 199 378		254 264	4.10
Solde intermédiaire		155 567	569 462		413 895	72.68
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		155 567	569 462		413 895	72.68

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

ITEP DE GREZES

L'article R.314-81 du code de l'action sociale et des familles (CASF) précise les références à partir desquelles la liste des comptes du plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés doit être établie. Elle est composée à partir des nomenclatures suivantes :

. Plan comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux de l'instruction M22 à l'exception des comptes et subdivisions.

. Plan comptable des associations et fondations : pour les comptes et subdivisions qui suivent pour lesquels continuent de s'appliquer les dispositions des règlements n° 99-01 et n° ANC 2014-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) :

- Comptes de capitaux 102, 103 et 105
- Comptes de réserves 1062 et 1063
- Comptes de reports à nouveau 115
- Comptes de provisions réglementées 143, 144, 146, 147 et 148
- Comptes 1688
- Comptes de liaison 18
- Comptes de fonds dédiés 19
- Comptes de la classe 5
- Comptes de quote-part des frais de siège social 6556 et 6557

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Quelques comptes spécifiques s'ajoutent à ces deux plans de référence : en particulier les provisions réglementées destinées à la couverture du BFR, celles relatives au renouvellement des immobilisations ou celles des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif immobilisé.

. Plan comptable général pour les comptes non prévus aux nomenclatures et dispositions ci-dessus.

Combinant le nécessaire respect du plan comptable des associations et fondations et la précision des comptes adaptés aux activités sociales et médico-sociales de la M22, cette liste des comptes est applicable à tous les établissements ou services sociaux et médico-sociaux, privés à but non lucratif relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et à leurs organismes gestionnaires.

Le tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M22 relatif au cadre comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics a fait l'objet d'une actualisation par arrêté du 10 Novembre 2008. La publication d'un second arrêté en date du 12 Novembre 2008 étend en grande partie tout en l'adaptant, le champ d'application de ce cadre comptable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires d'établissements. Il consacre une harmonisation déjà en oeuvre depuis quelques années qui devient désormais officielle.

Cette 10^e édition du plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés est mise à jour au 1er Janvier 2010. La liste des comptes présentée dans ce fascicule a été publiée par l'arrêté du 15 Février 2010 (JO du 24 Février 2010).

FERME ET SECTION AGRICOLE

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles du guide comptable des exploitations agricoles.

L'exploitation agricole sert de support à la formation agricole et horticole.

Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Faits caractéristiques

Faits marquants sur l'exercice 2018:

L'article 15 de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux a créé au profit des organismes d'intérêts généraux dont le siège social est situé en zone de revitalisation rurale (ZRR) une exonération de cotisations patronales de Sécurité Sociale, de FNAL et de versement transport.

Analyse du résultat

Compte Administratif ITEP DE GREZES	4 147.15
Compte Administratif SESSD DE GREZES	<u>41 206.81</u>
Résultat sous contrôle de tiers financeurs.....	45 353.96
Dépenses non opposables aux financeurs	
- provisions pour congés payés	51167.00
- autres dépenses non opposables.....	
- participation mutuelle salariés	
Résultat Ferme et CFR de Grèzes.....	59 045.72
Résultat de l'exercice.....	155 566.68

La transmission des résultats de l'exercice auprès de l'ARS est faite d'après les documents intitulés Comptes Administratifs. Deux documents sont transmis, un pour l'ITEP de GREZES, l'autre pour le SESSD de Grèzes. Ces documents sont normalisés. Leur lecture apporte des informations complémentaires aux présents comptes annuels.

EVALUATION FORFAITAIRE DE L'ENGAGEMENT DES BENEVOLES

La participation des membres de l'Association du Centre de Grèzes aux Assemblées Générales, aux Conseils d'Administration, aux réunions de bureaux et aux autres réunions est évaluée à 378 heures pour l'année 2018.

Valorisée au montant du SMIC horaire, incluant les charges sociales, cette participation est estimée à 5 601.96 Euros.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Modification du calcul des charges constatées d'avance, produits constatés d'avance, charges à payer et produits à recevoir.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Mise à disposition d'une location (bail) entre l'association et Monsieur Layral MEMBRE du CA.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	522 797		
Constructions sur sol d'autrui	3 684 488		25 469
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 990 553		100 061
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 563 093		13 612
Installations générales agencements aménagements divers	82 220		2 188
Matériel de transport	595 544		83 047
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	733 495		7 857
Emballages récupérables et divers	14 334		
Avances et acomptes	8 191		
TOTAL	9 194 713		232 234
Autres participations	25 219		898
Autres titres immobilisés	22 232		77
Prêts, autres immobilisations financières	229 984		13 641
TOTAL	277 434		14 616
TOTAL GENERAL	9 472 148		246 850

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			522 797	522 797
Constructions sur sol d'autrui		48 327	3 661 630	3 661 630
Installations générales agencements aménagements constr.		25 762	2 064 852	2 064 852
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 086	1 567 619	1 567 619
Installations générales agencements aménagements divers		8 562	75 846	75 846
Matériel de transport		36 906	641 684	641 684
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 257	740 095	740 095
Emballages récupérables et divers			14 334	14 334
Avances et acomptes		8 191		
TOTAL		138 090	9 288 857	9 288 857
Autres participations		2 005	24 111	24 111
Autres titres immobilisés		1	22 309	22 309
Prêts, autres immobilisations financières		16 409	227 215	227 215
TOTAL		18 415	273 635	273 635
TOTAL GENERAL		156 505	9 562 492	9 562 492

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	329 879	11 752		341 631
Constructions sur sol d'autrui	3 190 550	48 885	48 327	3 191 108
Installations générales agencements aménagements constr.	1 232 672	93 945	25 762	1 300 855
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 293 347	67 296	9 086	1 351 557
Installations générales agencements aménagements divers	60 068	2 623	8 562	54 129
Matériel de transport	466 901	40 123	22 205	484 819
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	623 837	34 457	1 256	657 037
Emballages récupérables et divers	14 334			14 334
TOTAL	7 211 588	299 081	115 198	7 395 470
TOTAL GENERAL	7 211 588	299 081	115 198	7 395 470

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	11 752				
Constructions sur sol d'autrui	48 885				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	93 945				
Instal.techniques matériel outillage indus.	67 296				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 623				
Matériel de transport	40 123				
Matériel de bureau informatique mobilier	34 457				
TOTAL	299 081				
TOTAL GENERAL	299 081				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	552 808				552 808
Réserves :					
Réserves d'investissement	645 095	416 860	0		1 061 954
Réserves de compensation	402 886	8 000			410 886
Report à nouveau	6 813	47 481		0	40 668
RESULTAT DE L'EXERCICE	569 462	569 462	155 567	1 138 924	155 567
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers			97 121		97 121
Subventions d'investissement	518 590		9 109	41 466	486 233
Provisions réglementées					
Réserve de trésorerie	130 000				130 000
Différence / réalisation éléments d'actifs	478 685		1 000		479 685
Autres provisions réglementées	818 874		362 736	95	1 181 515
TOTAL I	4 109 587	1 041 803	625 533	1 180 485	4 596 438

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	818 874	362 736	95		1 181 515
Autres provisions réglementées	608 685	1 000			609 685
TOTAL	1 427 559	363 736	95		1 791 200

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	406 095	64 386			470 481
Gros entretien et grandes révisions	180 000				180 000
Autres provisions pour risques et charges	266 563	36 000	10 180	6 282	286 101
TOTAL	852 658	100 386	10 180	6 282	936 582
TOTAL GENERAL	2 280 217	464 122	10 275	6 282	2 727 782
Dont dotations et reprises d'exploitation			10 180		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	223 688	223 688	
Autres immobilisations financières	3 528	3 528	
Autres créances clients	161 351	161 351	
Personnel et comptes rattachés	139	139	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 190	9 190	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	69 053	69 053	
Débiteurs divers	232 032	232 032	
Charges constatées d'avance	42 024	42 024	
TOTAL	741 004	741 004	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 958		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	200 758	46 904	122 464	31 390
Emprunts et dettes financières divers	78 249	78 249		
Fournisseurs et comptes rattachés	206 333	206 333		
Personnel et comptes rattachés	288 219	288 219		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	299 505	299 505		
Impôts sur les bénéfices	2 073	2 073		
Taxe sur la valeur ajoutée	380	380		
Autres impôts taxes et assimilés	60 123	60 123		
Autres dettes	229 306	229 306		
TOTAL	1 364 945	1 211 091	122 464	31 390

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	81 408	72 710	8 698	
- Autres approvisionnements	16 792	14 891	1 901	
Total I	98 200	87 601	10 599	
Production				
Production en cours				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	220 606
Valeurs mobilières de placement	25 000
Disponibilités	1 019
Total	246 625

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 568
Dettes fiscales et sociales	422 282
Autres dettes	648
Total	505 109

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 024
Total	42 024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	10
Total	10

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	307 500
Total	307 500

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

ITEP DE GREZES

(2) Hypothèque sur gymnase et sur la parcelle

Crédit local associatif 25/03/98 152 449.02

FERME DE GREZES

CRCA Hypothèque sur la parcelle n° 5 de la section 2c
commune de Sèverac l'Eglise

= 103 665.34

Engagements financiers

Engagements donnés

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Le passif correspondant aux indemnités de fin de carrière a été comptabilisé au passif des comptes.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Charges et produits sur exercices antérieurs



ASSOCIATION DU CENTRE DE GREZES

Siège social : ITEP de Grèzes – BP 8
12310 SEVERAC L'EGLISE

-o0o-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018*

- - - - -

A l'assemblée générale de l'Association du CENTRE DE GREZES,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

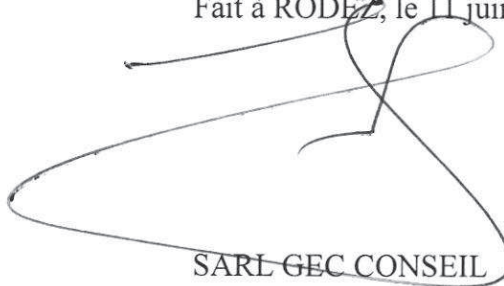
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont présentées dans les tableaux I et II du présent rapport.

Fait à RODEZ, le 11 juin 2019



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

TABLEAU I :

AVANCES ET PRETS

AVANCES OU PRETS		MONTANT AU 31.12.2018	CONDITIONS	PRODUITS <CHARGES> COMPTABILISES
CONSENTIS PAR	RECUS PAR			
ASSOCIATION DE GREZES	ASSOCIATION D'EDUCATION ET DE REEDUCATION DE GREZES	78.249	Matériel et cheptel présents en début de bail selon l'inventaire fait le 1.07.1979.	

TABLEAU II :

CONVENTIONS AUTRES QUE PRETS ET AVANCES

SOCIETES OU PERSONNES CONCERNEES	NATURE, OBJET, MODALITES DES CONVENTIONS	MONTANT PRODUITS <CHARGES>
ASSOCIATION DE GREZES	Bail emphytéotique.	<15>
Béatrice LASSERRE	Rémunération de la Directrice : montant brut 2018.	<75.023>
Emile LAYRAL	Location de locaux d'habitation.	<6.030>